

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société Eurocopter SAS, dont le siège social est situé Aéroport international Marseille-Provence - 13725 Marignane, a présenté aux préfets de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter sur les communes de Dugny (93) et Bonneuil-en-France (95), des installations classées de traitement de surface (2565.2. a [A]), application de peinture (2940.2.a [A]), stockage et emploi de produits très toxiques (1111.2.b et 1131.2.b [A]), travail mécanique des métaux (2560-1[A]) et d'autres rubriques classées en déclaration et déclaration soumise à contrôle périodique (2940.1.b [DC], 2564.2 [DC], 2910-A-2 [DC], 2575 [D], 2661-1-b [D], 2915-2 [D], 2925 [D]).

**L'enquête sera ouverte dans les mairies de
Dugny (93) et Bonneuil-en-France (95)
du 28 janvier 2013 au 01 mars 2013 inclus.**

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'opposition contre ce projet ou à formuler des observations à son sujet, devra les faire connaître dans le délai d'un mois à compter du jour de l'ouverture de l'enquête publique, en les consignant sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture des mairies. Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur dans les mairies de Dugny (93) et Bonneuil-en-France(95) qui les annexera aux registres d'enquête.

Monsieur Jean CULDAUT est nommé commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, ce dernier pourra être remplacé par son suppléant Monsieur Christian BACON.

Les dossiers de l'enquête publique contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, sont déposés durant l'enquête dans les mairies de Dugny (93) et Bonneuil-en-France (95) où ils peuvent être consultés par les intéressés.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et les déclarations des intéressés aux lieux, dates et heures précisées ci-après :

En mairie de Bonneuil-en-France

Lundi 28 janvier 2013 de 9h à 12h

Mercredi 13 février 2013 de 16h30 à 19h30

Mercredi 20 février 2013 de 16h30 à 19h30

En mairie de Dugny

Lundi 28 janvier 2013 de 14h à 17h

Mercredi 19 février 2013 de 16h à 19h

Vendredi 1^{er} mars 2013 de 14h30 à 17h30

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Dugny (93) et de Bonneuil-en-France (95) et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis aux heures et jours d'ouverture au public pendant un an.

Des informations peuvent être demandées auprès de l'autorité responsable du projet, à l'adresse suivante : EUROCOPTER – Projet Paris-Le Bourget – 2 à 20 avenue Marcel CACHIN, 93123 La Courneuve Cedex.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.